SUJET BLANC NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

Gestion du poste de sécurité et management d'équipe

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

ÉDITION 2026

ÉPREUVE E1.A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE (U11)

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation de travail (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Diagnostic stratégique et organisation du dispositif de sécurité (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et financière du renforcement du dispositif (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : SECURITAS FRANCE SAS, PRESTATAIRE DE SÉCURITÉ PRIVÉE, INTERVIENT AU CENTRE DE CONGRÈS DES RIVES, ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC SITUÉ À LYON.

Securitas France SAS assure la surveillance et le filtrage du centre de congrès des Rives lors d'un salon professionnel. Le site comprend un hall d'exposition, une salle de conférence et un niveau de sous-sol réservé aux locaux techniques et au stockage. L'équipe prévue comprend un chef de poste et quatre agents. Le chef de poste doit organiser les missions, transmettre les consignes, traiter les alertes et contribuer à la prévention des risques.

Au cours de la préparation de l'événement, un agent signale que sa radio ne fonctionne plus. Peu après, une alarme technique signale une présence anormale de fumée dans le local de stockage du sous-sol. Le responsable d'exploitation lui demande d'y effectuer seul une levée de doute immédiate. L'agent refuse d'entrer, alerte le chef de poste et se maintient dans une zone sûre.

La direction vous demande d'analyser cette situation, de proposer une organisation adaptée au site et d'évaluer la viabilité économique d'un renforcement du dispositif. Les documents techniques DT 1 à DT 3 et les documents-réponses sont à utiliser pour traiter les questions. Les montants financiers sont exprimés hors taxes.

Les réponses doivent être justifiées. Pour les questions de droit, adoptez la démarche suivante : qualification juridique des faits, problème de droit, règle applicable, solution motivée.

PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation de travail (7 points)

Appliquer les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail à une situation de danger signalée par un agent

Vous disposez des faits rapportés dans la mise en situation et des textes reproduits dans le DT 1 et le DT 2. La radio de l'agent est hors service. Une alarme signale une présence anormale de fumée dans un local de stockage situé au sous-sol. L'agent est seul à proximité de l'accès et ne dispose pas d'un moyen de communication opérationnel. Il informe son supérieur et refuse d'entrer dans le local.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel doit répondre l'employeur. Distinguez la situation de l'agent de la seule défaillance matérielle de la radio.

1.2 (2 points) À partir du DT 1, exposez les obligations de l'employeur en matière de prévention et les conditions dans lesquelles un salarié peut exercer son droit d'alerte et de retrait. Précisez les limites de ce droit.

1.3 (2,5 points) Appliquez le syllogisme juridique à la situation : présentez la règle de droit applicable, confrontez-la aux faits et concluez sur la conduite que doit tenir l'employeur à l'égard de l'agent. Appuyez votre analyse sur le DT 2 et indiquez si les éléments disponibles permettent de reprocher à l'agent son refus d'entrer seul dans le local.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1.4 (1 point) Indiquez deux mesures immédiates et une mesure de prévention durable que l'employeur doit mettre en œuvre à la suite de l'alerte. Justifiez brièvement leur pertinence.

PARTIE 2 : Diagnostic stratégique et organisation du dispositif de sécurité (7 points)

Analyser l'environnement du site, le fonctionnement de l'équipe et les mesures de prévention adaptées

Le centre de congrès accueille un salon professionnel pendant trois jours. Le chef de poste doit proposer une organisation qui permette de traiter les alertes, de maintenir le contrôle des accès et d'assurer la continuité des communications. Les informations relatives au site, aux acteurs concernés et à l'environnement de l'activité figurent dans le DT 3.

Éléments de diagnostic du site et du service

Éléments internes	Éléments externes
Équipe prévue : 1 chef de poste et 4 agents. Une radio est défaillante. Les consignes d'intervention au sous-sol ne précisent pas de binôme.	Salon professionnel de trois jours. Fréquentation attendue en hausse. Présence d'exposants, de visiteurs et d'entreprises prestataires.
Le chef de poste dispose d'un registre de consignes et d'un poste de sécurité fixe.	Le client exige une traçabilité des incidents et une continuité du filtrage aux entrées.
Le dispositif peut être réorganisé avant l'ouverture au public.	Le local de stockage contient des matériels d'exposition et est situé au sous-sol, dans une zone non accessible au public.

Données de la mise en situation et du DT 3

2.1 (2 points) Réalisez un diagnostic externe du service de sécurité en classant au moins quatre éléments du DT 3 selon les dimensions PESTEL. Pour chaque élément retenu, indiquez s'il constitue une opportunité ou une menace pour l'organisation du dispositif.

2.2 (2 points) Complétez le diagnostic interne et externe sous la forme d'une matrice forces, faiblesses, opportunités et menaces. Faites apparaître au moins une force, une faiblesse, une opportunité et une menace, puis reliez chaque élément à une donnée du dossier.

2.3 (1,5 point) Proposez une répartition des missions entre le chef de poste et les quatre agents pendant l'ouverture au public. Votre organisation doit maintenir le filtrage, permettre la gestion des alertes et empêcher une levée de doute isolée au sous-sol tant que les moyens de communication ne sont pas rétablis.

2.4 (1,5 point) Formulez trois préconisations managériales permettant d'améliorer la fiabilité du service : une mesure portant sur les consignes, une mesure portant sur les moyens ou les compétences et une mesure portant sur le suivi de l'équipe. Justifiez chacune d'elles.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 3 : Analyse économique et financière du renforcement du dispositif (6 points)

Exploiter les données de gestion et apprécier la rentabilité d'une offre de sécurité

La direction étudie une proposition annuelle de renforcement du service pour le centre de congrès. Les données de l'activité et celles de la proposition figurent dans le DT 3. Les charges variables sont proportionnelles au chiffre d'affaires. Pour l'activité annuelle de l'entreprise, le seuil de rentabilité est calculé selon la formule : seuil de rentabilité = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.

Données financières à exploiter

Indicateur	Activité annuelle de l'entreprise	Proposition de renforcement du site
Chiffre d'affaires	1 250 000 €	96 000 €
Charges variables	812 500 €	69 120 €
Charges fixes	375 000 €	19 000 €
Amortissement annuel du matériel supplémentaire	Inclus dans les charges fixes	3 000 €

Données fournies dans le DT 3, montants annuels hors taxes

3.1 (1,5 point) Pour l'activité annuelle de l'entreprise, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat courant à partir du tableau financier. Présentez les calculs et les unités.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité de l'activité annuelle de l'entreprise, puis sa marge de sécurité en valeur. Interprétez brièvement le résultat obtenu.

3.3 (1,5 point) Pour la proposition de renforcement du site, calculez la marge sur coûts variables puis le résultat prévisionnel après déduction des charges fixes et de l'amortissement annuel. Concluez sur l'intérêt économique de la proposition au vu des seules données fournies.

3.4 (1 point) Indiquez deux indicateurs de gestion ou de qualité que la direction devrait suivre pendant l'exécution du contrat. Pour chacun, précisez ce qu'il permet de vérifier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS DU CODE DU TRAVAIL APPLICABLES À LA PRÉVENTION ET AU DROIT D'ALERTE ET DE RETRAIT

Code du travail, article L. 4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » Ces mesures comprennent notamment des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Code du travail, article L. 4121-2 : les principes généraux de prévention comprennent notamment l'évitement des risques, l'évaluation des risques qui ne peuvent être évités, leur traitement à la source, l'adaptation du travail à l'homme, la planification de la prévention et la priorité donnée aux protections collectives sur les protections individuelles.

Code du travail, article L. 4131-1 : « Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. » Il peut se retirer d'une telle situation. L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent.

Code du travail, article L. 4131-3 : aucune sanction ni retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui s'est retiré d'une situation de travail dont il avait un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

Ces extraits sont fournis pour l'étude de la situation décrite dans le sujet.

DT 2 : COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, 25 NOVEMBRE 2015, POURVOI N° 14-24.444

Extrait motivé : « Vu les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du code du travail ; Attendu que ne méconnaît pas l'obligation légale lui imposant de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, l'employeur qui justifie avoir pris toutes les mesures prévues par les textes susvisés. »

Portée pour le dossier : l'employeur doit pouvoir justifier les mesures concrètes de prévention, d'information, d'organisation et de mise à disposition de moyens adaptés. L'appréciation porte sur les mesures effectivement prises et sur leur adéquation aux risques identifiés. Cette décision ne dispense pas l'employeur d'évaluer la situation particulière signalée par le salarié.

DT 3 : FICHE DE SITE, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET TABLEAU DE BORD FINANCIER

Site et prestation : le centre de congrès des Rives comprend un hall d'exposition, une salle de conférence et un sous-sol technique. Un salon professionnel de trois jours est prévu. La fréquentation attendue est supérieure à celle d'une journée habituelle. Les agents assurent le filtrage, les rondes, la surveillance des alarmes et la transmission des événements au client.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Organisation constatée avant l'ouverture : un chef de poste et quatre agents sont prévus. Le poste de sécurité fixe dispose d'un registre de consignes. Une radio individuelle est défaillante. Les consignes écrites ne définissent pas la procédure à suivre en cas d'alarme de fumée au sous-sol et ne prévoient pas explicitement le travail en binôme pour la levée de doute. Le client demande une continuité du filtrage et une traçabilité des incidents. Les agents peuvent recevoir un briefing avant la prise de poste.

Éléments PESTEL : les règles de santé et de sécurité au travail imposent à l'employeur de prévenir les risques professionnels ; les règles applicables aux établissements recevant du public imposent une organisation adaptée à la sécurité des personnes ; les clients professionnels sont attentifs à la traçabilité des prestations ; les dispositifs de communication radio et de supervision peuvent faciliter la coordination, sous réserve de leur disponibilité et de leur vérification ; le recours à des équipements adaptés représente un coût ; l'activité de sécurité privée s'exerce dans un cadre réglementé.

Données financières de l'activité annuelle : chiffre d'affaires : 1 250 000 € ; charges variables : 812 500 € ; charges fixes : 375 000 €. Le résultat courant est obtenu en retranchant les charges variables et les charges fixes du chiffre d'affaires.

Proposition de renforcement du site : chiffre d'affaires annuel prévu : 96 000 € ; charges variables annuelles : 69 120 € ; charges fixes supplémentaires : 19 000 € ; amortissement annuel du matériel supplémentaire : 3 000 €. Pour cette proposition, le résultat prévisionnel se calcule en retranchant du chiffre d'affaires les charges variables, les charges fixes supplémentaires et l'amortissement annuel.

Tableau de bord financier annuel

Données de l'activité	Montant
Chiffre d'affaires	1 250 000
Charges variables	812 500
Charges fixes	375 000
Chiffre d'affaires de la proposition de renforcement	96 000
Charges variables de la proposition	69 120
Charges fixes supplémentaires de la proposition	19 000
Amortissement annuel du matériel supplémentaire	3 000

Montants en euros hors taxes

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Analyse juridique de la situation

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez la grille en suivant le syllogisme juridique. Appuyez chaque réponse sur les faits du sujet et sur les documents DT 1 et DT 2.

Grille d'analyse juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règles de droit applicables	.....
Application des règles aux faits et solution motivée	.....
Mesures immédiates et mesure de prévention durable	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Diagnostic stratégique et calculs de gestion

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les tableaux pour les questions 2.1, 2.2 et 3.1 à 3.3. Présentez les calculs sur votre copie si l'espace est insuffisant.

Diagnostic PESTEL

Dimension	Élément du dossier	Opportunité ou menace	Effet sur l'organisation
Politique	.....	.....	.....
Économique	.....	.....	.....
Socioculturel	.....	.....	.....
Technologique	.....	.....	.....
Environnemental	.....	.....	.....
Légal	.....	.....	.....

Indiquer un élément du dossier, sa dimension et son effet sur le dispositif

Matrice de diagnostic stratégique

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Compléter chaque case à partir des données du dossier

FormaV - document d'entraînement non officiel

Calculs de gestion

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables de l'activité annuelle	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables de l'activité annuelle	.....	.....
Résultat courant de l'activité annuelle	.....	.....
Seuil de rentabilité de l'activité annuelle	.....	.....
Marge de sécurité de l'activité annuelle	.....	.....
Résultat prévisionnel de la proposition de renforcement	.....	.....

Montants en euros hors taxes, sauf indication contraire

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.